

RETOUR EN FORMATION INITIALE

Annexe n°6

Présentation du dispositif	Le droit en retour en formation initiale permet à toute personne ayant quitté le système scolaire sans qualification professionnelle reconnue par un diplôme, de réintégrer un établissement scolaire public.
Références	<i>Code de l'éducation : articles L122-2, D122-3-6 à D122-3-8, D. 122-3-1 à 8 Décret n°2014-1453 / 1454 Circulaire Education Nationale n°2015-41 du 20 mars 2015</i>
Conditions à remplir par le candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir quitté le système scolaire depuis plus d'un an - Etre âgé de 16 ans à 25 ans - Sans diplôme ou qualification professionnelle - Sans solution (non scolarisé, sans affectation, sans formation) - Inscrit précédemment dans un établissement français - Avoir la volonté affirmée de réintégrer la formation initiale, tout en ayant conscience et connaissance des contraintes et obligations qu'implique la démarche : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Se retrouver en situation scolaire et côtoyer des élèves plus jeunes ↳ S'engager à observer une assiduité et une ponctualité constantes ↳ Respecter le règlement intérieur de l'établissement ↳ Accepter l'organisation pédagogique de la formation concernée.
Candidature	<p>Tout candidat à un retour en formation doit s'adresser soit à un CIO, une Mission Locale, au Pôle emploi, afin d'avoir un entretien avec un conseiller ou se rendre sur le site http://reviensteformer.gouv.fr/. En tant que de besoin, l'entretien est complété par une évaluation du niveau de connaissances et de compétences de l'intéressé.</p> <p>Dans le cas où le candidat est reçu par un psychologue de l'Éducation nationale – EDO, ce dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprécie la motivation, les intérêts, l'opportunité de la démarche d'un retour en formation initiale en définissant avec le candidat son projet de formation. • Informe le candidat sur les procédures et le calendrier scolaire. • Veille à la conformité des vœux. • Apporte avis et conseils sur la demande. • Renseigne complètement le document de demande de retour en formation (tout document incomplet ne sera traité). • Recueille et inscrit toutes les informations utiles à l'instruction du dossier. <p>Pour les Missions locales et le pôle emploi, les dossiers sont à transmettre directement au CIO du bassin de référence.</p>
Procédure	<p><u>Le candidat demande une formation POST 3^{ème} / 1^{ère} Techno / 1^{ère} professionnelle (sur places vacantes) :</u></p> <p>➤ Procédure durant la période de l'affectation (Tour principal et jusqu'à la fin de la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale. La prise en compte des notes est effectuée sur la base de la dernière année de scolarisation menée à son terme, sinon, les notes saisies seront « 10 ».</p> <p>Le directeur du CIO transmet le dossier au SAIO. La saisie des candidatures au titre du DRFI sera effectuée par le SAIO sur Affelnet-Lycée.</p> <p>➤ Procédure hors période d'affectation (après la commission d'ajustement)</p> <p>Les candidats non scolarisés doivent se rendre dans un CIO pour constituer, avec l'aide d'un Psy EN, un dossier de retour en formation initiale. Le récépissé des notes obtenues aux éventuels examens et les décisions d'orientation seront joints au dossier. Les demandes seront transférées par la suite aux chefs d'établissement.</p>

	<p style="text-align: center;"><u>Le candidat demande une formation de l'enseignement supérieur :</u></p> <p>Il devra participer à la procédure d'admission PARCOURSUP selon le calendrier national.</p> <p>PRECISION : les demandes hors calendrier Parcoursup doivent être adressées directement à l'établissement souhaité.</p>
Pièces à joindre	<ul style="list-style-type: none"> • Les photocopies des bulletins des deux dernières années de scolarité (si possible) • Tous documents permettant d'évaluer les acquis scolaires et professionnels
Transmission des dossiers au SAIO	<p>Les CIO devront envoyer les candidatures au SAIO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tour principal d'affectation, au plus tard le lundi 8 Juin 2020. ➤ Tour suivant, du 2 au 3 Juillet 2020 ➤ Commission d'ajustement du 7 au 8 septembre 2020
Affectation	Les résultats de l'affectation seront notifiés aux candidats par les CIO.
Inscription	En cas d'affectation, le candidat devra procéder dans les meilleurs délais à son inscription en prenant contact avec l'établissement d'accueil.

Demande de « RETOUR EN FORMATION INITIALE »

CIO Fort-de-France CIO Lamentin CIO Trinité CIO Marin

Tour principal Tour suivant Commission d'ajustement

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM :

PRENOM :

Sexe : Masculin

Féminin

Date de naissance : __ / __ / ____

Nationalité

Nom des parents ou responsables légaux :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

Commune :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

Date d'interruption des études (mois et année) :

Motif :

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT (trois dernières années)

Années	Classes (préciser la section ou l'option)	Etablissement scolaire
20... 20...		
20... 20...		
20... 20...		

DIPLÔME(S) OBTENUS (S)

Année :

Année :

Année :

